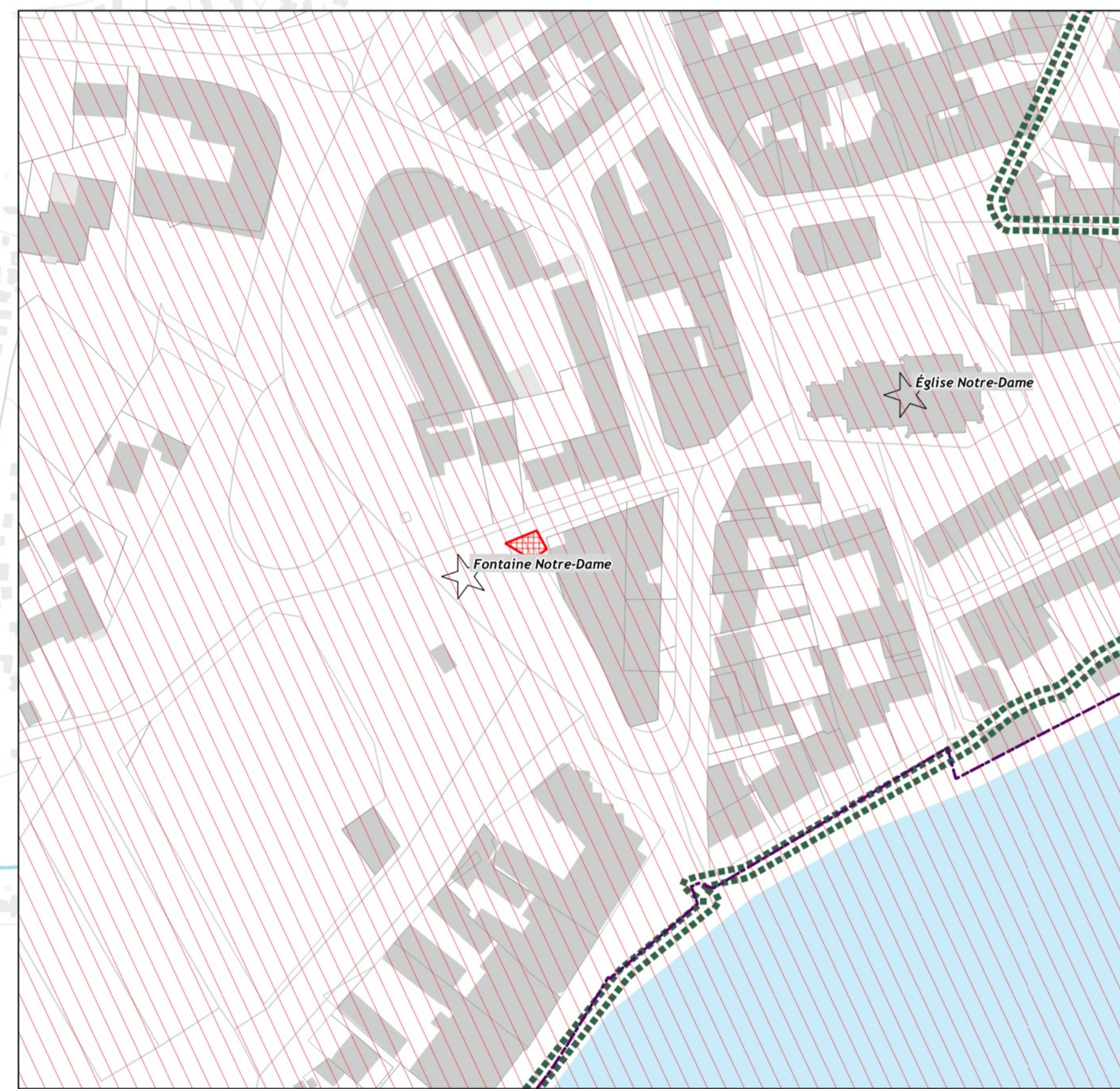


Légende

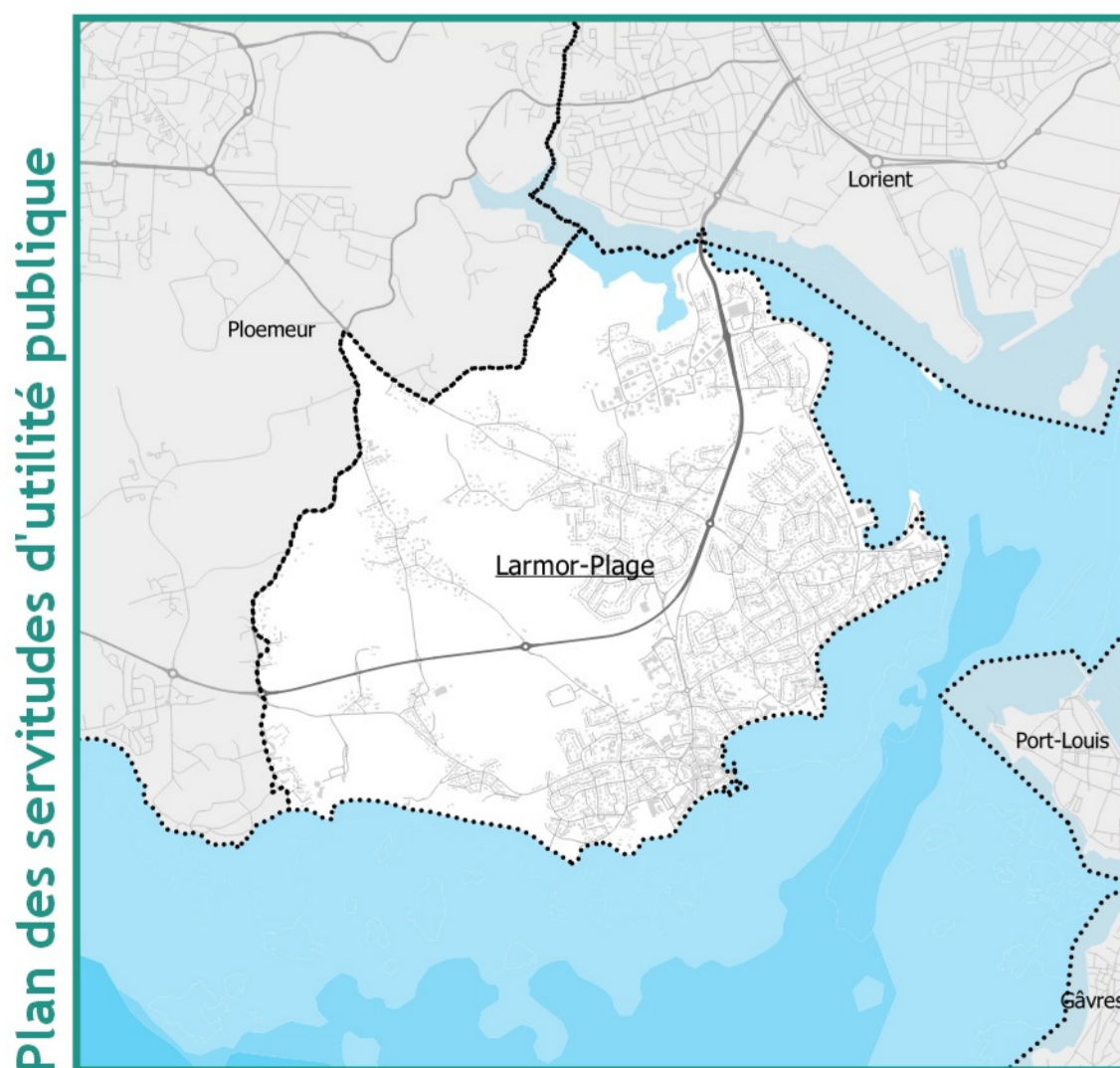
- ☆ AC1_C : Servitude de protection des monuments historiques classés
- ▨ AC1_C : Servitude de protection des monuments classés
- ▨ AC2_C : Servitude relative aux sites classés
- ☆ AC1_I : Servitude de protection des monuments historiques inscrits
- ▨ AC1_I : Servitude de protection des monuments inscrits
- ⋯ EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral
- T5 : Servitude aéronautique de dégagement
- ▨ T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur toute la commune hors T5)



**COMMUNE DE LARMOR-PLAGE
PLAN LOCAL D'URBANISME**



Annexe n° 1



1/5 000ème

Vu pour être annexé à l'arrêté du Maire en date du 01 juin 2022
Le Maire,
Patrice VALTON

